

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Barème des prix maximums pratiqués - Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA à 20%)

A LA CHARGE DU VENDEUR :

Montant des transactions (hors terrain à bâtir)		Honoraires
DE	A	
1€	29 999€	15%
30 000€	49 999€	6 000€
50 000€	69 999€	8 000€
70 000€	99 999€	9 000€
100 000€	209 000€	10 000€
210 000€	249 999€	12 000€
250 000€	299 999€	15 000€
300 000€	379 999€	18 000€
380 000€	499 999€	20 000€
500 000€	Et +	4%

Honoraires de 4% pour tous les programmes immobiliers.

Honoraires forfaitaires de 7 000€ pour tous les terrains à bâtir.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires du 01/04/2022

Agence ORPI CEGIT IMMO 18, rue Jean Legendre - 60200 COMPIEGNE - Tél : 03 44 40 46 47 - Fax : 03 44 40 20 01 - cegitimmo@orpi.com
RCS Compiègne 383 534 740

SARL CEGIT au capital de 7 622.45€ - carte professionnelle gestion et transactions immobilière n° CPI 6002 2017 000 022 795 délivré par CCI de l'Oise à Beauvais (60000) - Garantie QBE - CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex - Montant garantie T : 110 000,00 € G : 665 000,00 €
Pour l'activité concernée transaction, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

- TARIFS 2024 -
HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES
DES BAUX COMMERCIAUX

REDACTION BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU PRECAIRE

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

De 0 € à 5 000.00 €	1 000.00 € H.T
> 5000.00 € jusqu'à 30 000.00 €	1 500.00 € H.T
> 30 000.00 €	7 % H.T

ACTE DE RENOUVELLEMENT

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

De 0 € à 20 000.00 €	1 200.00 € H.T
> 20 000.00 € jusqu'à 30 000.00 €	1 500.00 € H.T
> 30 000.00 €	2 000.00 € H.T

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par ORPI PRO

LOCAUX A USAGES PROFESSIONNELS

- * IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL
- * TERRAINS INDUSTRIELS
- * LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS
- * LOCAUX INDUSTRIELS, DE STOCKAGE & D'ACTIVITE

- * FONDS DE COMMERCE
- * PAS DE PORTE
- * CESSION DE DROIT AU BAIL

POUR LES TRANSACTIONS SUR CES BIENS, NOS HONORAIRES SONT :

A) A LA VENTE*

De 0 € à 100 000.00 €	8 000.00 € H.T
> 100 000.00 € jusqu'à 150 000.00 €	10 000.00 € H.T
> 150 000.00 € jusqu'à 500 000.00 €	6 % H.T
> 500 000.00 €	5 % H.T

* Honoraires à la charge de l'acquéreur.

B) A LA LOCATION**

Honoraires de 30 % H.T. du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2.500 € HT :

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAIL

De 0 € à 50 000.00 €	6 000.00 € H.T
> 50 000.00 € jusqu'à 150 000.00 €	8 000.00 € H.T
> 150 000.00 € jusqu'à 500 000.00 €	6 % H.T
> 500 000.00 €	5 % H.T

Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par l'agence.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

POUR LE BAILLEUR (TTC):

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m ²	8€/m ²	3€/m ²
81 à 100 m ²	7€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	6€/m ²	3€/m ²
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION (A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR) : 150.00 € TTC		
DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS		

POUR LE LOCATAIRE (TTC):

Surface du logement en m ²	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m ²	8€/m ²	3€/m ²
81 à 100 m ²	7€/m ²	3€/m ²
+ de 101 m ²	6€/m ²	3€/m ²

SERVICES SUPPLEMENTAIRES

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m² TTC
- Honoraires garage/parking : 80.00€ TTC à la charge exclusive du preneur
Taux TVA en vigueur 20%

Honoraires du 11/03/2019

CEGIT IMMO

GESTION LOCATIVE

<u>Formule 6.5 % TTC</u>	<u>Formule 7.5 % TTC</u>	<u>Formule 8.5 % TTC</u>
Quittancement /Encaissement Gestion des Relances Régularisation des Charges Gestion des travaux d'entretien Suivi des Assurances, Entretien Chaudière/Ramonage Compte Rendu de Gérance Mensuel	+ Paiement des charges de copropriété + Paiement des factures fournisseurs + Aide à la déclaration des revenus fonciers	+ Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant) + Suivi des procédures contentieuses
DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS		

SERVICES SUPPLEMENTAIRES HORS FORMULE :

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3.00€/m² TTC
- Avenant au contrat de location : 84.00€ TTC à la charge du demandeur
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 108.00€ TTC/lot
- Vacation honoraires pour le suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux : 84.00 €TTC/heure
- Vacation forfaitaire pour représentation aux A.G de copropriété : 150.00 € TTC

Taux TVA en vigueur 20%

Honoraires du 11/03/2019